



Mercredi 28 octobre
14h-16h30



Ekopol
Ar Waremm Vihan,
22110 Rostrenen



20 participants
Gratuit



Pour tous les
gîtes, studios,
meublés sur le
territoire de la
CCKB

Intervenants

Vincent Letellier - Cabinet Letellier
Typhaine David - OT Kreiz Breizh

PRE-REQUIS

Avoir un projet ou être
gestionnaire, propriétaire d'un
hébergement touristique sur le
territoire de la CCKB

s'inscrire dans une démarche de qualification **1**

Parcours Hébergement

Connaître les avantages du "Classement Meublé Tourisme" pour les hébergements touristiques

Vous êtes propriétaire d'un meublé touristique ou envisagez de le devenir ? Participez à notre atelier d'information pour mieux comprendre les règles et obligations liées à la location meublée. Cet atelier vous permettra de faire le point sur vos obligations et de disposer des informations essentielles pour exercer votre activité en toute conformité.

PROGRAMME

- Le classement des meublés de tourisme : fonctionnement, avantages et démarches
- Les obligations de déclaration en mairie : quelles démarches effectuer et dans quels cas
- La fiscalité des locations meublées : les principaux régimes et obligations à connaître
- Un temps d'échange pour répondre à vos questions

OBJECTIFS

Comprendre le classement

- Connaître les critères à respecter pour obtenir les étoiles.
- Comprendre les étapes du classement, de la demande à la visite de contrôle.
- Faire la différence entre la déclaration en mairie et le classement officiel.

Mieux gérer la fiscalité

- Comprendre les principaux avantages fiscaux du classement.
- Connaître les effets du classement sur les revenus locatifs.
- Comprendre son impact sur la taxe de séjour.



Inscriptions:

Office de Tourisme du Kreiz Breizh

1 place de la République - 22110 Rostrenen

Tél: 02 96 29 02 72 Mail: typhaine.david@tourismekb.bzh